

### Les grands chantiers :

-L'association a retenu de consolider sa politique de communication, notamment en mettant en place un **bulletin associatif**. L'objectif est de s'adresser à tous les professionnels de l'ADSEA, afin d'améliorer leur connaissance de l'association, de créer du lien entre les professionnels et les services susceptibles d'enrichir les coopérations entre les différentes missions et les différents acteurs. Il s'agit aussi d'un espace permettant de promouvoir les compétences, les réussites et qui appréhende l'association dans toute sa dimension. Un comité de pilotage a donc été mis en place (composé de la Direction Générale, de salariés, de membres du Bureau).

Il est retenu de mettre à contribution tous les services et tous les professionnels de l'association afin de faire parvenir régulièrement des projets d'articles. Plusieurs rubriques alimenteront cette newsletter : Historique de l'association, information, zoom sur les missions, expertises développées, nouveautés, témoignage, les grands chantiers...

[La newsletter a besoin de la contribution de tous pour exister.](#)

**Envie de partager une expérience, faire découvrir votre métier, apporter votre témoignage, n'hésitez pas à contacter Audrey, au Siège (05.49.61.06.00).**



**Petite « mise en beauté » pour le Siège !!!**

### Informations :

#### Dates à retenir...

-Assemblée Générale de l'ADSEA le **jeudi 18 juin à 14H** à la maison de quartier de St Eloi SEVE – Poitiers

-L'ADSEA 86 et l'ADSEA 17 retiennent de proposer une journée des sauvegardes à l'ensemble des salariés sur le thème « l'incidence de nouvelles formes de parentalité sur l'éducation des enfants » le **mardi 15 septembre** à l'Espace Régional (Autoroute A10 79230 VOUILLE)

### Les expertises développées :

## Projet Téléphone Grave Danger (TGD) pour les victimes de violences au sein du couple

**De quoi s'agit-il ?** Le service de l'aide aux victimes-SAVI 86-géré par l'ADSEA a été sollicité pour mettre en œuvre ce nouveau dispositif prévu par la loi Egalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014, complétée par une circulaire du 24 novembre de la même année, pour améliorer la prise en charge des violences conjugales. Pour le législateur, « la lutte contre les violences physiques et psychologiques ou le harcèlement commis au sein du couple constitue une priorité de politique pénale nationale qui doit se traduire au niveau local », les violences commises au sein du couple constituant une part non négligeable des faits d'atteintes aux personnes, difficiles à appréhender d'autant qu'elles se produisent dans la sphère privée.

#### Quels en sont les bénéficiaires ?

Toutes les personnes résidant dans le département de la Vienne et acceptant d'être équipées à l'initiative du Procureur de la

République d'un téléphone portable leur permettant d'être secourues en cas de danger, en actionnant la touche préprogrammée qui renvoie sur la plate-forme du prestataire Mondial Assistance 7j/7 et 24h/24 qui oriente l'appel vers les services de police ou de gendarmerie, à même d'intervenir dans l'urgence. Les situations visées sont celles où une mesure d'éloignement a été prise à l'encontre du conjoint violent ou une ordonnance de protection. Ce dispositif assure la protection physique de la bénéficiaire mais également son accompagnement pendant toute la durée de la mesure, en l'occurrence par un personnel dédié du SAVI 86.

**Comment ça fonctionne ?** Le SAVI 86 centralise les situations qui lui sont signalées par les professionnels du département (le SPIP, Intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie, la Croix-Rouge, le CIDFF, les professionnels de santé...) et analyse les situations qui lui sont soumises afin de les présenter au comité de pilotage constitué à cet effet. C'est en effet le Procureur de la République qui pilote ledit comité qui décide de l'attribution d'un **des six téléphones** en sa possession. C'est lui-même et le salarié du SAVI 86 qui remettent à la personne le portable pour **une durée de six mois**, renouvelable le cas échéant.

#### De quel accompagnement s'agit-il ?

Le SAVI 86 réalise donc la **phase**

**d'évaluation individuelle** auprès des différentes personnes potentiellement bénéficiaires du dispositif, en recherchant des éléments de connaissance les concernant ; il s'attache également à recueillir des éléments concernant l'auteur (ses conditions de vie, sa dangerosité, ses conduites addictives, sa possession d'armes, son parcours d'incarcération...) afin d'être le mieux à même d'aider et soutenir la victime. Vient ensuite **une phase de régulation**, de rencontres et éventuellement d'orientation de la victime. Il s'agit de réagir à chaque appel des services de police de gendarmerie et en cas d'urgence, par exemple, d'envisager un autre hébergement, une orientation vers un soutien psychologique, social, médical... La procédure de travail se termine par **la phase du bilan lorsque** la bénéficiaire doit sortir du dispositif ou bien lorsqu'il faut envisager un renouvellement si la situation ne s'est pas apaisée.

Ce bilan est présenté au comité de pilotage qui se réunit régulièrement et est composé des représentants des différents services publics et des associations de notre territoire, le SAVI 86 étant membre de ce COPIL.

#### Quand le dispositif sera-t-il opérationnel ?

- Quand le Parquet sera en possession des six téléphones portables fournis

par le Ministère de la Justice.

- Quand le financement des 0.20 ETP de personnel dédié à cette action sera assuré par le FIPD (fonds de l'Etat)
- Quand la convention entre les différents représentants de l'État et le Président de l'ADSEA sera signée.

En tout état de cause, pas avant le 1er juillet.



Association Départementale  
pour la Sauvegarde de  
l'Enfant à l'Adulte

8 allée du Parchemin - 86180 BUXEROLLES  
Tél. 05 49 61 06 00 - Fax 05 49 61 01 07

Mail : [contact@adsea86.fr](mailto:contact@adsea86.fr) - [www.adsea86.fr](http://www.adsea86.fr)

## Nouveautés :

**La mutualisation des locaux... pas seulement un objectif économique**

La recherche de mutualisation est largement mise en avant par nos autorités de contrôle pour des raisons économiques évidentes. Cette dimension est largement à l'œuvre au sein de l'association et depuis longtemps. PRISM et le SISA sont des illustrations parfaites de la mutualisation d'un ensemble de services qui n'existeraient pas de la même manière ou qui n'existeraient pas du tout s'ils n'étaient dans un fonctionnement mutualisé :

-Fonctionnement continu – bénéfice d'infrastructures partagées – direction et secrétariat...

L'association poursuit depuis quelques mois maintenant la volonté de regrouper l'ensemble des bureaux administratifs qu'elle gère sur le Châtelleraudais dans une recherche évidente de rationalisation des moyens, à commencer par les m2 nécessaires. Un premier projet a été déposé par la Mairie avec Habitat 86 qui n'a pas reçu les subventions espérées de l'ANRU. Un second projet a été envisagé sans succès auprès d'un promoteur privé dans les anciens locaux de l'usine AMOR. Il nous revient de continuer nos investigations pas seulement pour l'aspect économique mais également pour la meilleure dynamique associative que cela peut produire et pour spécialiser certaines fonctions. On a pu constater comment la proximité des services dans nos établissements précités et au siège de l'association pouvait en faciliter la communication, améliorer la connaissance réciproque de nos missions et développer les cohérences internes. Elle permet aussi de dépasser les représentations existantes et constitue un groupe de professionnels qui représente la dimension associative dans sa complexité et sa richesse. Comment « chacune des missions peut s'enrichir des compétences spécifiques des autres » (extrait du projet associatif 2013-2017).

Ce regroupement dans un lieu donné peut justifier de reconsidérer

une installation plus perfectionnée de certaines applications communes (informatique, alarme, téléphonie).



## Historique de l'association :

L'A.D.S.E.A. trouve son origine dans le vaste mouvement de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence qui débuta tout de suite après la guerre en 1945. C'est le 13 décembre 1945 qu'à l'initiative de Mr le Docteur BELLEY, médecin psychiatre qu'une réunion eut lieu avec des magistrats, médecins, directrices d'écoles, et assistantes sociales, pour créer une **Association Départementale** dans l'intention de faire face aux dangers encourus par un grand nombre de jeunes. Le 8 juillet 1946 s'est tenue l'assemblée constitutive à laquelle était présente 28 personnes. Les statuts créant une association Départementale exempte de toute coloration politique, philosophique ou religieuse, furent adoptés. Mais ce n'est que le 11 octobre 1946 que le Dr BELLEY et Maître GUILLOTEAU alors avocat, ont déposé à la Préfecture la déclaration officielle de l'association sous le nom d'**ASSOCIATION POITEVINE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE**. Elle installa son Centre d'Observation à l'hôpital Grignon de Monfort, ce qui était un progrès par rapport au campement du début dans les baraquements de l'hôpital Pasteur. Cette association se donnait pour objectif : de coordonner tout ce qui était d'ordre social, judiciaire, scolaire et neuro psychiatrique concernant les jeunes, de diffuser la documentation nécessaire et de mettre en œuvre des réalisations concrètes.

Au cours de l'année 1950 l'association à caractère départemental dans l'esprit de ses fondateurs, fut considérée comme Régionale par le Ministère de la Santé Publique et de la Population. De ce fait une modification des statuts fut nécessaire et L'ASSOCIATION REGIONALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE A.R.S.E.A. vit le jour. En janvier 1958 s'ouvrit le CENTRE PROFESSIONNEL ET DE REEDUCATION de L'ÉCHÉNEAU à Saint Gervais -Les Trois Clochers avec une capacité d'accueil de 60 mineurs. Ce centre

fonctionna jusqu'en 1971. Dans le même temps malgré des dossiers bien structurés, l'association était confrontée à la lenteur administrative et à de nombreuses difficultés avec les organismes financeurs, pour faire évoluer les structures et améliorer ainsi la qualité d'accueil et de prises en charge des jeunes qui lui était confiés.

Pourtant, reconnaissant l'efficacité des entreprises privées dans la prise en charge des jeunes délinquants, les Pouvoirs Publics pressèrent dès 1948 les associations à se regrouper au plan national constituant une UNION DES ASSOCIATIONS REGIONALES DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE ou U.N.A.R. .../...

## LA RADICALISATION LIEE AU DJIHADISME ET LA LUTTE CONTRE LES DERIVES SECTAIRES LIEES A L'ISLAMISME

Comme les autres pays européens, la France est aujourd'hui confrontée à l'engagement radical violent, le plus souvent en lien avec les filières terroristes syriennes de plusieurs centaines de personnes. On dénombre 15000 djihadistes étrangers en Syrie dont 3000 européens (source Unité de Coordination de la Lutte Anti Terrorisme (UCLAT)) : la France a le plus fort contingent (700) suivi du Royaume uni (500), de l'Allemagne (400), de la Belgique (350). Au 15 janvier 2015, l'UCLAT recensait près de 1281 français impliqués dont 393 sur zone en Syrie en tant que combattants ; 266 en transit ; 302 prêts à partir ; 75 morts en Syrie ; 2 détenus. 20 à 30 individus sont identifiés par les services de lutte contre le terrorisme chaque semaine.

Les djihadistes présent en Syrie ou en Irak sont issus d'une nouvelle génération jeune et hétérogène sans être forcément d'origine maghrébine. Les services de l'Etat dénombrent une part importante de convertis avec une implication notable de femmes (200 environ) et de mineurs. Ces jeunes sont souvent contraints à participer à des opérations criminelles. S'ils

refusent, ils sont séquestrés et maltraités. Lorsqu'ils découvrent la réalité derrière la propagande et qu'ils souhaitent rentrer en France, ils sont empêchés ou exécutés. D'autres en viennent à participer à des actions terroristes avec les conséquences humaines, pénales et psychologiques que cette barbarie implique.

Les jeunes qui ont été endoctrinés et encouragés à partir sont issus de toutes les classes sociales. Parmi ces jeunes candidats au djihad, les classes moyennes sont majoritaires (67%), les milieux populaires (16%) sont à égalité avec les catégories socioprofessionnelles supérieures (17%). Le rapport du Centre de Prévention contre les Dérives Sectaires liées à l'Islam (CPDSI) souligne une forte représentation des milieux enseignants et éducatifs. Selon les auteurs, cette catégorie de parents serait plus attentive à leur enfant, ce qui expliquerait qu'ils contactent plus facilement le CPDSI qui, pour l'instant, peine à toucher les catégories populaires moins impactées par la sensibilisation...

**Cet article réalisé par M. Jean-Yves MICHAUD, directeur adjoint de l'Equipe de Prévention Spécialisée d'Angoulême, est disponible dans son intégralité sur le site internet de l'ADSEA**



## Témoignage : Une idée sportive

Il existe dans le département de la Vienne une compétition de football entreprise à laquelle participent différentes entreprises et associations de tous horizons. L'idée serait de pouvoir monter une équipe représentant l'ADSEA avec pour objectif de renforcer la dynamique entre services, apprendre à mieux se connaître et se dépasser ensemble tout en valorisant les valeurs de l'association sur un terrain pour l'instant encore vierge. La compétition reprenant déjà en septembre prochain, il semble compliqué de pouvoir y prendre part dès l'année prochaine... en revanche pour septembre 2016 cela paraît faisable. Les statuts de l'association serviraient de base à la création de l'équipe, il est obligatoire ensuite d'avoir trois dirigeants avant de réaliser une affiliation auprès du District de la Vienne de football qui nous assisterait ensuite dans la recherche d'un terrain homologué. Les matchs ont lieu le mercredi soir, le prix de la licence est de 30 euros pour l'année et tout l'aspect logistique (maillots, ballons, sponsors...) est encore à définir. Toutes les initiatives sont les bienvenues et nous comptons sur vous tous pour votre participation ».

**Contactez M. Benjamin MAUDENS  
Educateur spécialisé SISA (05.49.02.17.00)**

**Nous avons le regret d'apprendre le décès de notre Président d'Honneur, membre fondateur, Monsieur Marcel GUILLOTEAU.**

**Mr GUILLOTEAU est décédé le 2 juin dernier dans sa 103ème année.**



Intervention de M. GUILLOTEAU au cours des « 60 ans de l'association » le vendredi 13 octobre 2006.

## BIENVENUE A :

- Madame Radia MOUMNI (CART Poitiers)
- Madame Céline BOURGET-LAROCHE (CART Poitiers)
- Monsieur Daniel BRASSAT (CEFORD)
- Madame Betty FORCELLINI (CART de Poitiers)
- Monsieur Ismaël KERZAZI (CART de Poitiers)
- Monsieur Vincent BLANCHARD (Prévention de Poitiers)
- Madame Murielle PERRON (PRISM)
- Monsieur Jean-Pierre VERRIER (CART de Châtelleraut)
- Madame Nathalie TRANCHAND (FEM)
- Monsieur Jonathan BARNIER (Prévention de Poitiers)
- Madame Corinne DELAGE (CART Châtelleraut)

## BONNE RETRAITE A :

- Madame Dominique COUTHEILLAS (Prévention Spécialisée)
- Monsieur Jacques BONNET (CEFORD)
- Madame Lisette MARTIN (CART de Poitiers)
- Monsieur Philippe DORET (CART de Poitiers)
- Monsieur Jean-Pierre PICARD (CART de Poitiers)
- Madame Dominique SECHET (CART de Poitiers)
- Monsieur Jacques GERMANEAU (CART de Châtelleraut)